



Distr.
LIMITED

CS/ID/RAERESA-AGM/1/8

Décembre, 2013

**MARCHE COMMUN DE L'AFRIQUE
ORIENTALE ET AUSTRALE**

Quatrième Assemblée Générale Annuelle de l'Association Régionale des
Régulateurs d'Energie de l'Afrique Orientale et Australe (RAERESA)

Court Yard Hotel, Livingstone (Zambie)

3 – 4 décembre, 2013

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

1. La Quatrième Assemblée Générale Annuelle(AGA) de RAERESA a eu lieu à Court Yard Hotel, à Livingstone, Zambie du 3 au 4 décembre, 2013. L'objectif principal de cette Réunion était de mettre en revue le rapport annuel portant sur les activités et l'efficacité de RAERESA et de faciliter la mise en œuvre du programme de travail de cet organe.

Présence

2. Les membres suivants de RAERESA étaient présents :

Membres à part entière

- a. L'Agence de l'Electricité de la République Démocratique de l'Ethiopie, la Commission Réglementaire de l'Energie, République du Kenya, L'Autorité Réglementaire de l'Energie, République du Malawi ; L'Office de la Réglementation de l'Electricité, République de Madagascar ; L'Autorité Réglementaire d'Utilité d'Energie, République du Rwanda ; et L'Autorité Réglementaire de l'Electricité, République du Soudan.

Membres Associés

- b. Burundi, Comores, République Démocratique du Congo, Maurice, Seychelles, représentant leurs ministères respectifs.

Observateurs

- c. L'Autorité Réglementaire d'Electricité de la République de l'Ouganda (Accordé le statut de membre à part entière à cette session plénière) ; et
- d. Les consultants-conseillers sur l'alignement de la Réglementation des Technologies de l'Energie Renouvelable dans la région du COMESA et ceux provenant du domaine de l'encouragement de l'investissement et de l'utilisation de l'Energie Renouvelable dans la même région.
3. . La liste des participants figure dans l'annexe VI de ce rapport

A. OUVERTURE—POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Kenya qui préside actuellement la plénière de RAERESA a présidé la réunion. Dans son propos d'ouverture, l'Ingénieur Buge Wasioya de la Commission Réglementaire d'Energie de la République du Kenya a souhaité le bienvenu aux membres à part entière, ainsi qu'aux observateurs assistant à cette Assemblée Générale Annuelle. Il a par ailleurs remercié le Gouvernement Zambien et les citoyens zambiens de l'hospitalité accordée aux délégués depuis leur arrivée dans cette ville scénique, touristique de Livingstone, et les excellentes facilités mises à la disposition de ces délégués.
5. L'Ingénieur Wasioya a signalé que les statistiques relatives à l'énergie dans la région, qui comprennent : les coûts entraînés par la coupure de l'alimentation de l'énergie, accès à l'électricité, la consommation per capita, et le coût assez bas de la capacité installée seraient indices importantes pour suggérer qu'il reste beaucoup plus de travail à faire pour que les secteurs énergiques soient un élément clé du développement dans la région. Il a constaté cependant que, malgré ces entraves et défis dans les réseaux d'Energie, les pats membres parviennent à confronter ces problèmes.

6. Il a pourtant observé que çà et là, de bonnes nouvelles proviennent de quelques pays membres dans la région, donnant l'impression d'un développement avancé de leurs installations. Par ailleurs, les découvertes relatives au pétrole et au gaz s'annoncent positivement dans la région.
7. L'Ingénieur Wasioya a informé la réunion que des ressources avaient été mobilisées, ressources qui par suite, avaient facilité la mise en œuvre de certain nombre d'activités envisagées dans le programme de RAERESA. A ce propos, il a cité quelques activités qui avaient été implémentées, y compris les suivantes : les ateliers de formation, l'Organisation des mécanismes pour les assemblées annuelles de RAERESA, ainsi que les réunions des Comités de Portefeuille qui ont examiné et adopté un certain nombre de rapports. Parmi ces rapports, il a cité la base de données portant sur le projet de l'Energie Renouvelable et comment procéder dans l'avenir, le statut de l'accessibilité et l'abordabilité de l'électricité dans la région COMESA préparé par l'Egypte, le rapport sur le statut de l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz dans la région du COMESA-rapport préparé par le Rwanda.
8. Dr Mohamedain Seif Elnasr, Economiste en Energie auprès du Secrétariat du COMESA a également, au nom du secrétariat de COMESA qui joue le rôle de secrétariat intérimaire de la RAERESA, a prononcé le bienvenu à tous les délégués. Il a par ailleurs éclairé quelques points sur le programme du COMESA en ce qui concerne l'énergie ainsi que le programme de travail de RAERESA et l'évolution de celle-ci. Dr. Seif Elnasr a finalement remercié l'USAID-Afrique Orientale pour son soutien dans le domaine des initiatives de RAERESA relevant de l'énergie écologique.

B ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DU TRAVAIL—POIN 2 DE L'ORDRE DU JOUR

9. La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Ouverture de la Réunion
 2. Adoption de l'ordre du jour et de l'Organisation du Travail
 3. Examen du Rapport de la Réunion du Comité Exécutif de RAERESA
 4. Examen du Rapport de la Troisième Réunion du Comité d'Energie Renouvelable de RAERESA
 5. Examen du Rapport de la Troisième Réunion du Comité de Portefeuille d'Electricité de la RAERESA
 6. Examen du Rapport de la Troisième Réunion du Comité de Portefeuille du Pétrole et du Gaz de RAERESA
 7. Examen du Rapport de la Deuxième Réunion du Comité de l'Environnement et de l'Efficacité d'Energie de RAERESA
 8. Adhésion à la RAERESA
 9. Questions Diverses
 10. Adoption du Rapport et Clôture de la Réunion

Organisation du Travail

10. La réunion a adopté les heures de travail suivantes :

Mardi, le 3 décembre, 2013

Matin - 08.30—12.30

Après-midi 14.00—17.00

Mercredi, le 4 décembre, 2013

Matin 08.00—12.30

Après-midi 15.00—16.00

C. EXAMEN DU RAPPORT DE LA SIXIEME REUNION DU COMITE EXECUTIF DE RAERESA—POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

11. L'Ingénieur Buga Wasioya, qui travaille à la Commission Régulateur d'Energie au Kenya, a présenté le rapport de la 6^{ème} Réunion du Comité Exécutif. La quatrième a examiné le rapport et les recommandations et discussions suite à l'examen du rapport sont détaillées ci-dessous.
12. La Quatrième a signalé que le Comité Exécutif de RAERESA avait tenu une réunion le 12 décembre, 2012 dont l'objectif était d'examiner le rapport annuel des activités et l'efficacité de RAERESA et de faciliter la mise en œuvre du programme de travail de RAERESA.
13. En outre, la réunion a noté que le Comité de l'Exécutif a discuté les Rapports de la Troisième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable de RAERESA qui s'est tenue à Livingstone, Zambie, du 28 au 30 novembre, 2013. La réunion a signalé de plus que ce rapport serait présenté à la réunion comme une rubrique substantive de l'ordre du jour pour un examen ultérieure.
14. La réunion a indiqué que le Comité de l'Exécutif a discuté le rapport de la Troisième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Electricité qui a eu lieu au Caire, Egypte du 29 au 30 septembre, 2013 et a fait des commentaires pertinents. En outre, la réunion a noté que ce rapport serait présenté à la réunion comme rubrique substantive de l'ordre du jour pour un examen ultérieure.
15. Les participants de la réunion ont noté que le Comité Exécutif a discuté le Rapport de la Troisième Réunion du Comité de Portefeuille sur le Pétrole et le Gaz qui a eu lieu à Kigali, Rwanda, du 24 au 25 septembre 2013 et les participants ont fait des commentaires pertinents. En outre, la réunion a noté que ce rapport serait présenté à la réunion comme rubrique substantive de l'ordre du jour pour un examen ultérieure.
16. En plus, la réunion a noté que le Comité de l'Exécutif a également discuté le rapport de la Troisième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Environnement et l'Efficacité Energétique qui a eu lieu à Livingstone, Zambie du 8 au 9 juillet et les participants de la réunion ont fait des commentaires pertinents. En outre, la réunion a noté que ce rapport serait présenté à la réunion comme rubrique substantive de l'ordre du jour pour un examen ultérieure.
17. La réunion a par ailleurs recommandé que le Comité Exécutif et le Secrétariat organise des visites aux pays membres dans le but de bien apprécier ce qui se passe sur place et aussi de soutenir les activités des régimes réglementaires dans le domaine de l'énergie.
18. La réunion a noté que le Comité de l'Exécutif a examiné les questions liées à l'adhésion à RAERESA qui serait considéré comme rubrique substantive de l'ordre du jour pour un examen approfondi.

Décisions

19. **Les délégués ont décidé que**
- a. *La 5^{ème} Assemblée Générale Annuelle de RAERESA se tiendra à Lusaka, Zambie, le mois d'août 2014 et que celle-ci soit précédée par la Réunion du Comité Exécutif ;*
 - b. *La réunion du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable se tiendra à Lusaka, Zambie, le février, 2014*
 - c. *La Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Electricité se tiendra Alexandria/Sharm El Skheikh, Egypte, le mois de mars, 2014.*
 - d. *La Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Electricité et l'Efficacité d se tiendra Khartoum, Soudan, le mois d'avril, 2014 ;*
 - e. *La Réunion du Comité de Portefeuille sur le Pétrole et le Gaz se tiendra à Lusaka, Zambie, le mois de mai, 2014 ; et que*
20. Cependant, la réunion s'est concerté que chaque Comité de Portefeuille déciderait sur la date effective en consultation avec le Secrétariat.

D. EXAMEN DU RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE DE PORTEFEUILLE SUR L'ENERGIE RENOUVELABLE DE RAERESA—POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

21. M. Getahun Moges, Directeur Général de l'Agence de Service d'Electricité de l'Ethiopie et le président actuel du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable de RAERESA, a présenté le rapport de la Troisième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable qui a eu lieu à Livingstone, Zambie du 28 au 30 novembre, 2013.

Le Projet de Rapport sur l'Alignement du Cadre Réglementaire pour les Technologies de l'Energie Renouvelable dans la Région COMESA

22. La réunion a noté que Frank Energy Consultants Ltd a été engagé au titre de conseillère pour l'alignement du cadre réglementaire des technologies énergétiques renouvelables dans la région du COMESA.
23. . L'objectif de l'alignement du cadre réglementaire des technologies utilisant des sources d'énergies renouvelables dans la région de COMESA était de faciliter l'harmonisation des cadres règlementaires pour les technologies énergétiques renouvelables dans les efforts visant à faciliter l'attente des résultats suivants:
- a. rendre l'environnement propice à l'investissement dans le sous-secteur d'énergie renouvelable, en particulier, l'encouragement des investissements et la participation du secteur privé ;
 - b. faciliter les échanges de technologies des énergies renouvelables, et
 - c. promouvoir l'utilisation de technologies énergétiques renouvelables.
24. . Il était envisagé que le résultat de ce service d'expertise contribuerait à l'objectif du Changement Climatique Planétaire qui vise à réduire les tendances des émissions à long terme dans le secteur d'énergie parmi les pays membres dans la région en les transformant en gaz à effet de serre.

25. La réunion a noté que les conclusions clés du rapport étaient les suivants :
- a. Tous les pays membres du COMESA ont des ressources énormes d'énergie renouvelables inexploitées que ceux actuellement utilisés. Dans bien des cas, ce qui était utilisé ne représentait qu'une très faible part du potentiel sur place.
 - b. Les pays avec le plus bas Produit Intérieur Brut avaient un ratio élevé par rapport du potentiel d'utiliser des ressources d'énergie renouvelables. L'exploitation adéquate des ressources l'énergie renouvelable a le potentiel de faire sortir ces pays des difficultés économiques et leur apporter la prospérité.
 - c. 84% des pays membres du COMESA avaient élaboré des politiques spécifiques de la technologie portant sur l'énergie renouvelable ou des lignes directrices. Ceux qui avaient élaborés des politiques compréhensives d'énergie (68%). Ce chiffre indique que beaucoup de pays sont au courant du rôle important que l'énergie renouvelable peut jouer dans leurs économies. Donc, ils ont besoin d'une orientation adéquate.
 - d. Les pays peuvent être capables de gérer leurs ressources d'énergie renouvelables en mettant en place des lois et des règlements qui doivent servir comme conditions préalables d'investissement plus sérieux du secteur privé dans des projets d'énergie renouvelable.
 - e. Plus de la moitié (53%) de ces pays avaient mis en place un régulateur dont le mandat consisterait à couvrir des technologies d'énergie renouvelables, se focalisant encore sur ces ressources.
 - f. Tandis que les autres pays du monde étaient en train d'inclure des grands projets hydrauliques dans la catégorie d'énergie renouvelable, un nombre considérable (32%) des pays membres du COMESA n'avaient pas encore fait de même dans leurs publications. Tels pays ne peuvent pas être à mesure d'utiliser ces projets hydroélectriques à grande échelle pour avoir accès au marché lucratif du charbon.
 - g. La prime potentielle de la région doit dépendre des pays membres de la région adoptant soit des options d'offre ouverte pour leurs technologies énergétiques renouvelables à des promoteurs du secteur privé ou les tarifs de rachat. Cela pourrait attirer les promoteurs plus rapidement que l'option d'offres d'achat non sollicitées qui est actuellement prédominante. Ce dernier pourrait être contraignant de la part du régulateur ou de l'acheteur d'électricité qui doit déterminer si le soumissionnaire non invité pourrait offrir les meilleures conditions et tarifs ; et
 - h. Le petit nombre des Etats membres du COMESA avec une approche d'offre ouverte (10%) et ceux avec les tarifs de rachat (16%) pourrait constituer un moyen potentiel de la région à exploiter les ressources de l'énergie renouvelable aux bénéfices de ses peuples.
26. Comme recommandé par l'étude à l'égard l'énergie renouvelable pour la région du COMESA, la réunion a noté que le rapport proposait que des Etats membres du COMESA s'accordent, en tant que région, pour la régulation du développement des ressources d'énergie renouvelables à deux niveaux : le niveau de coordination des politiques et le niveau de la coordination technique.
27. La réunion a observé que cela était la suite des initiatives de l'énergie renouvelable qui avait généré une référence de base des données de l'énergie renouvelable pour la région du COMESA qui avaient fait des recommandations, y compris l'étude sur l'alignement du cadre réglementaire pour les technologies des

énergies renouvelables dans la région. La Réunion a noté aussi que le rapport d'étude recommandait de plus le déploiement des technologies énergétiques renouvelables dans le COMESA à court et moyen terme devaient être guidé par les principes du COMESA, en mettant d'avantage l'accent sur la politique d'énergie renouvelable de chaque Etat membre. Donc, le COMESA doit encourager ses membres à:

- a. Mettre en place la politique d'incitation des mécanismes de l'investissement privé ex. les directives des Tarifs de rachat ;
- b. Etablir des priorités des technologies d'énergétiques renouvelables nationales en fonction de l'abondance, le niveau de maturité de la technologie, la proximité avec les consommateurs, la proximité des consommateurs au réseau et la technologie la moins chère dans le cadre économique de l'état ; et
- c. Assurer la mise en œuvre des directives des mécanismes d'incitation de l'investissement privé.

28. De plus, la réunion a constaté que l'étude propose des mécanismes qui devaient promouvoir l'investissement dans l'énergie renouvelable tel que le développement d'une vision détaillée sur la ressource de l'énergie renouvelable de la région ainsi que l'emploi des Tarifs de rachat hybrides, les partenariats public-privé, et le développement rapide et commun des projets d'énergie renouvelables.

29. Au cours du débat qui a suivi, la réunion a souligné l'importance de se concerter sur quelques principes-directrices qui pourraient promouvoir l'investissement en matière d'énergie renouvelable en alignant le cadre réglementaire des technologies des énergies renouvelables par rapport à la région du COMESA.

30. Par ailleurs, la réunion a insisté sur le besoin de développer des cartes crédibles portant sur des ressources de l'énergie renouvelable. La réunion a également souligné le fait que ces lignes directrices doivent se conformer à la pratique internationale.

31. La réunion a adopté les lignes directrices suivantes :

- a. Demande aux Etats Membres d'adopter une politique détaillée sur l'Energie Renouvelable, ou une politique autonome sur l'énergie renouvelable ;
- b. Des régimes régulateurs efficaces soient mis en place pour assurer la mise en œuvre du développement des systèmes d'Energie Renouvelable et le soutien aux systèmes de l'électrification rurale hors réseau par la promotion des techniques portant sur l'Energie Renouvelable selon le besoin de chaque pays membre ;
- c. Un programme de haut niveau de l'énergie renouvelable pour le développement humain et technologique par les Etats Membres vis-à-vis les ressources naturelles.
- d. Développement coordonné des ressources d'énergie renouvelable ;
- e. Les gouvernements à rehausser le financement de l'énergie renouvelable par forme de Tarif de rachat conventionnel ou l'appel d'offres ;
- f. Le partenariat dans le secteur privé et public le cadre institutionnel et juridique pourraient amoindrir les défis qui se posent, tels transfert de technologie, l'apport de capitaux, le cadre juridique et institutionnel ;
- g. L'impératif pour que le COMESA s'inscrive à la banque des données de l'AFREC (étant donné que le COMESA jouit déjà d'un projet non-interrompu avec

- l'organisme cité (insistance sur la présence des encadreurs qui assureront la distribution rapide des informations dans les Etats Membre ; et
- h. Le rôle coordonné du COMESA doit être reconnu et soutenu par tous les membres.
32. La réunion a constaté que la première partie du rapport portait sur le dossier statistique des pays parmi lesquels certains avaient changé et devaient donc être actualisés à novembre, 2013. A cet égard, la Réunion a incité le Consultant d'actualiser les statistiques des pays en trois semaines, c'est-à-dire la semaine de décembre, 2013 en vue de préparer pour la réunion du février, 2014 qui va l'examiner et le valider en plus.
33. ***Le projet du rapport sur l'alignement du cadre réglementaire des technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables dans le COMESA figure à l'Annexe I de ce rapport.***

Décisions

34. ***A l'issue de la réunion, les recommandations suivantes, que les organes de haut-niveau des Etats Membres devaient se servir quand ils examinaient les questions d'investissement portant sur l'énergie renouvelable, ont été émises:***
- a. Demande aux Etats Membres d'adopter une politique détaillée sur l'Energie Renouvelable, ou une politique autonome sur l'énergie renouvelable ;***
 - b. Des régimes régulateurs efficaces soient mis en place pour assurer la mise en œuvre du développement des systèmes d'Energie Renouvelable et le soutien aux systèmes de l'électrification rurale hors réseau par l'intervention des technologies sur l'Energie Renouvelable ;***
 - c. Un programme de haut niveau de l'énergie renouvelable pour le développement humain et technologique par les Etats Membres vis-à-vis les ressources naturelles.***
 - d. Développement coordonné des ressources d'énergie renouvelable ;***
 - e. Les gouvernements à rehausser le financement d'énergies renouvelables par forme de Tarif de rachat conventionnel ou l'appel d'offres ;***
 - f. Les systèmes de partenariat dans le secteur privé et public pourraient amoindrir les défis qui se posent, tels transfert de technologie, l'apport de capitaux, le cadre juridique et institutionnel ;***
 - g. L'impératif pour que le COMESA s'inscrive à la banque des données de l'AFREC (étant donné que le COMESA jouit déjà d'un projet non-interrompu avec l'organisme cité (insistance sur la présence des encadreurs qui assureront la distribution rapide des informations dans les Etats Membre ; et***
 - h. Le rôle du COMESA en tant que coordinateur doit être reconnu et soutenu par tous les membres.***
35. ***La réunion a décidé que les aspects ci-dessus soient inclus dans lignes directrices sous les rubriques suivantes:***
- a. Le cadre réglementaire et l'électrification rurale hors réseau***
 - b. L'exigence obligatoire des régimes réglementaires efficaces pour le développement des projets visant l'énergie renouvelable ;***
 - c. Programme à haut niveau sur R&D portant sur la technologie et le développement des ressources humaines et***
 - d. Le développement coordonné des ressources de l'énergie renouvelable***

36. ***La réunion a recommandé que la structure de toutes les lignes directrices énumérées ci-dessus conformément au format standard du COMESA, tel que les politiques directrices du COMESA sur l'énergie.***
37. ***La réunion a en outre proposé les décisions suivantes :***
- a. ***Le Consultant devrait obtenir plus d'information des pays membres dans deux semaines à partir du 1^{er} décembre, 2013;***
 - b. ***Le Consultant doit soumettre une version actualisée de l'étude au Secrétariat du COMESA dans la troisième semaine de décembre, 2013.***
 - c. ***Le rapport devrait être distribué à tous les Etats Membres dans le but de soumettre leurs commentaires dans la deuxième semaine de janvier, 2014.***
 - d. ***Le Comité du Portefeuille sur l'Energie Renouvelable ou le groupe mineur devrait se rencontrer, avant la fin du mois de février, 2014, en vue d'examiner de plus et de valider le rapport.***

Projet de Rapport sur l'Encouragement de l'Investissement et l'Utilisation des Ressources d'Energie Renouvelable dans la région COMESA

38. La réunion a signalé que le consultant Menelisi Consulting cc a été engagé pour conseiller sur l'investissement et l'utilisation des ressources d'énergie renouvelable dans la région du COMESA. L'objectif de cette consultation était de conseiller sur et de mettre en place une stratégie d'investissement et des incitations pour favoriser la promotion des investissements et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans la région de COMESA.
39. L'objectif spécifique du service de consultation était de trouver des moyens d'augmenter l'investissement dans les ressources d'énergie renouvelables et d'éperonner leur croissance dans l'effort de faciliter la réussite:
- a. Faciliter l'investissement des ressources d'énergie renouvelables dans la région du COMESA, en particulier l'encouragement des investissements et participation du secteur privé.
 - b. Faciliter le commerce dans les technologies d'énergie renouvelables ; et
 - c. Promouvoir l'usage des technologies d'énergie renouvelables.
40. En matière de livraison, la réunion a observé que le consultant devrait produire un rapport qui pourra aussi inclure un modèle de structure institutionnelle légale pour le partenariat des secteurs publics et privés. Ce modèle pourrait être équipé en tarif pour la région du COMESA pour que les pays puissent être capables de s'adapter suivant leur spécialité ; un modèle d'accord de pouvoir d'achat spécifique aux technologies différentes de l'énergie renouvelable pour que les pays soient capables de s'adapter d'après leurs spécialités. Ce modèle pourrait faciliter le développement commun de l'énergie renouvelable partagé en général par deux ou plus pays du COMESA, ou autrement tel que ; l'énergie hydroélectrique, le vent, l'énergie géothermique, l'énergie solaire etc. ; et l'identification d'à peu près trois projets bancaables pour le financement.
41. La réunion a observé que le rapport a suggéré un nombre des recommandations qui pourraient jouer un rôle critique dans la promotion de l'investissement dans l'énergie renouvelable. Parmi les recommandations figuraient la politique, le modèle du projet de finance, l'accès aux fonds globaux, le renforcement des capacités, des incitations d'énergie renouvelable, le partenariat du secteur public-privé, des accords internationaux types d'achat d'énergie, la

recherche et le développement, la technologie d'énergie renouvelable, l'intégration des marchés d'énergie, l'électrification rurale, l'énergie solaire, les appareils de télécommunication d'énergie solaire, et réduction des coûts et des risques.

42. A cet effet, la réunion a observé que le rapport identifiait un nombre de domaines prioritaires d'action parmi lesquels figuraient la politique et régulation d'énergie renouvelable, les incitations d'énergie renouvelable, le cadre de partenariat des secteurs publique et privé, publication des projets du COMESA au niveau de faisabilité, la carte des sources d'énergie renouvelable et le développement de l'industrie des biocarburants.
43. La réunion a recommandé que la structure de toutes les lignes directrices des sujets énumérés ci-dessus suive le format standard du COMESA, tel que les lignes directrices du modèle de politique énergétique.
44. Les délégués ont constaté les points suivants :
 - a. L'Introduction et l'aperçu de l'énergie renouvelable reste au status quo
 - b. Chapitre 3 – l'Energie Renouvelable dans la région du COMESA—les données et les informations supplémentaires portant sur les projets doivent être envoyées au consultant dans deux semaines. Autrement, la section a été acceptée.
45. Pour le chapitre 4-Tarif de Rachat- la réunion a délibéré sur l'envergure du projet et les participants se sont mis d'accord sur le fait que le chapitre portant sur le Tarif de Rachat assume les formats des lignes directrices, mais tout en respectant le fait que le contenu doit toujours être générale et non prescriptive. L'expérience des Etats Membres du COMESA notamment, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et l'Ile Maurice- doivent être cités dans ce contexte. Cependant, les expériences caractérisant les autres régions doivent être aussi retenues. La réunion par ailleurs s'est concerté que le principe de Tarifs de Rachat s'agrandissent en y ajoutant les rubriques suivantes:
 - i. Les Tarifs de Rachat, qu'est-ce que c'est ?
 - ii. L'expérience du COMESA par rapport des Tarifs de Rachats, y compris l'expérience dans les pays occidentaux.
 - iii. Arrangement institutionnel, qui est responsable pour quel domaine ?
 - iv. Elaboration des lois sur les Tarifs de Rachat (tel que dans le projet de document 4.2)
 - v. Prévoir les options pour les Tarifs de Rachat (comme prévu dans le projet de document 4.3, y compris la standardisation dans le document 4.3.4)
 - vi. Système hybride (Tarifs de Rachat- processus aux enchères)
 - vii. Analyse du Tarif de Rachat dans la région COMESA (actualisé 4.4. p63)
46. Chapitre 5- Partenariat des secteurs Privés et Publiques (PPP)- la réunion a constaté que le rapport a examiné un éventail étendu sur les PPP et que la discussion doit relever du COMESA et qu'une telle discussion doit viser l'expérience des PPP dans quelques pays du COMESA, surtout les pays qui ont déjà élaboré des lois gérant les unités des PPP. Les structures des PPP qui ne se conformeraient pas aux normes du COMESA doivent être soulignées seulement pour fournir des informations. La réunion a constaté par ailleurs qu'il existait un décalage idéologique dans le sens où les Etats Membres accepteraient les PPP ; cependant la mise en œuvre devient problématique. La réunion a convenu que les lignes directrices de la structure de PPP devraient constituer des éléments suivants:
 - i. Pourquoi le COMESA a-t-il besoin des PPP- le raisonnement ?

- ii. Le cadre institutionnel
- iii. Les leçons tirées
- iv. Les Fonds d'Appui
- v. Réunion des Fonds en vue de réduire les coûts et les risques.
- vi. Discussions sur quel risques à confronter et par quelle partie
- vii. La Soutenabilité des PPP
- viii. Les structures des PPP
- ix. Projet de développement d'un PPP (se rapprocher du COMESA-expérience du Tiers Monde
- x. Arrangement des PPP au sein de COMESA (Voir tableau actualisé sur les pays membres

47. Chapitre 6- Le Contrat d'Achat d'Electricité (PPA), la réunion a convenu qu'il y avait un besoin d'implémenter un PPA uniforme comme document référentiel pour les Régulateurs – voir PPA proposé en annexe. Cette proposition sera mise à la critique-. La réunion par ailleurs a mis l'accent sur le fait que les garanties devaient être élaborées d'une manière détaillée. Concernant les lignes directrices dans la section PPA, la réunion a constaté les suivants:

- i. Un accord à durée fixe (peut faire l'objet de revue tous les 5ans-pour et contre, qu'est-ce qu'on doit réexaminer ?
- ii. Procédure de l'Inauguration
- iii. La Vente et l'Achat
- iv. Questions de prix (y compris l'ajustement annuel de prix, la période de revue de la formule de prix)
- v. Réduction d'Exploitation
- vi. Questions de Transmission
- vii. La Solvabilité
- viii. Risque de la structure (y compris tous les risques)
- ix. Assurance (plus de détails sur les défis en face des risques en Afrique- et les options à résoudre le même (Banque Mondiale, MIGA)
- x. Buts envisagés. Défauts.
- xi. Les attributs environnementaux et Crédits.
- xii. Culmination après Inauguration
- xiii. Qu'est ce qui se passe après l'Accord ? (BOOT. Etc.)
- xiv. Les annexes –le PPP standard- doit être retenus

48. Chapitre 7- Le développement en commun portant sur les projets de l'énergie renouvelable parmi le Etats Membres du COMESAL, La réunion a constaté qu'il se trouve des entreprises multilatérales dans la région notamment au Rwanda, au Burundi et à la RDC (SINELAC etc.), ainsi qu'en Zambie et au Zimbabwe. Ce chapitre doit s'élargir en vue d'y insérer l'expérience de ces pays et les approches éployées depuis l'invention à l'étape opérationnelle. Cet exercice doit être mené dans le cadre élaboré (7.1-7.6) dans le projet de document, et l'envergure des détails dépendrait sur l'information provenant de ces Etas Membres. Pour compléter cette étude, on aura recours aux expériences vécues dans les autres régions (SADC), en l'absence de celles de la région de Grands Lacs.

49. Le projet du rapport sur l'encouragement de l'investissement et utilisation de l'énergie renouvelable dans la région du COMESA figure dans l'annexe II de ce rapport.

Les décisions

50. **A l'issue de la réunion, les recommandations suivantes, concernant l'élaboration des lignes directrices pour faciliter le travail des organes de haut-niveau des Etats Membres dans leurs débats sur les questions d'investissement portant sur l'énergie renouvelable, ont été émises :**

Les directives des Tarifs de Rachat

51. **Les directives de ces Tarifs doit constituer les éléments suivants :**
- a. Les Tarifs doivent être bien définis et bien articulés en y ajoutant la raison pour leur élaboration :**
 - b. L'expérience du COMESA face aux Tarifs de rachat, y compris les pays occidentaux.**
 - c. Arrangement institutionnel soutenant les Tarifs de rachat ;**
 - d. La rédaction des lignes directrices des tarifs de rachat est cruciale**
 - e. Concevoir les options pour les Tarifs de rachat portant sur l'Energie Renouvelable.**
 - f. Considérations des systèmes hybrides (Tarifs de rachat et vente aux enchères)**
 - g. Analyse du Tarif de rachat dans la région COMESA.**

Les directives de Partenariat des secteurs Privé-Public (PPP)

52. **Les directives portant sur les PPP devraient se focaliser sur:**
- a. Raisonement pour l'encouragement des PPP dans la région COMESA ;**
 - b. Le cadre institutionnel**
 - c. Les leçons tirées de l'existence des PPP dans la région COMESA et ailleurs;**
 - d. c. Comment utiliser les PPP pour bailer les fonds destinés aux projets de l'Energie Renouvelable**
 - e. Réunion des fonds pour réduire les coûts et les risques ;**
 - f. e. Discussions portant sur le partage des risques entre les parties**
 - g. Comment l'on peut soutenir les PPP ;**
 - h. L'on doit mettre plus d'accent sur les PPP qui conforment aux normes du COMESA**
 - i. Discussion sur les projets portant sur le processus de développement des PPP dans la région du COMESA et l'expérience du Tiers-Monde**
 - j. i. Un éventail synoptique des PPP basé dans la région du COMESA.**

Les directives des Accords pour l'Achat d'Energie

53. **Les directives de PPA doit se concentrer sur:**
- a. Durée de l'accord y compris les revues intermédiaires**
 - b. Le processus depuis la mise en place à l'inauguration**
 - c. La vente et l'Achat**
 - d. Affaires portant sur les prix et leurs ajustements annuels et la formule employée**
 - e. Réduction Opérationnelle**
 - f. Questions de Transmission**
 - g. La Solvabilité des parties**
 - h. Structure par rapport aux risques**
 - i. Assurance-risque**
 - j. Evénements envisagés et conséquences des défauts**
 - k. Attributs environnementaux et Crédits carbone**

- l. Conséquences de saisie après l'inauguration*
m. Qu'est-ce qui se passe après l'Accord ?

Développement en commun des projets

54. *Les lignes directrices du développement en commun des projets doit viser les composants suivants :*
- a. *L'expérience régionale notamment celle du Rwanda, Burundi, RDC, la Zambie et le Zimbabwe.*
 - b. *Les expériences dans les autres régions (SADC) pourraient être utiles en l'absence d'information provenant de la région des Grands Lacs*
 - c. *Tout cela doit être examiné dans le cadre proposé par 7.1-7.6 du projet*
55. *La réunion a décidé que la structure de toutes les lignes directrices énumérées ci-dessus conformément au format standard du COMESA, tel que les politiques directrices du COMESA sur l'énergie.*
56. *La réunion a proposé les décisions supplémentaires:*
- a. *Le consultant doit obtenir plus d'information des Etats-Membres dans 2 semaines à partir de 01/02/2014 ;*
 - b. *Le consultant doit remettre auprès du secrétariat du COMESA une version actualisée avant la 3^{ème} semaine de décembre, 2013 ;*
 - c. *Le rapport doit parvenir aux Etats Membres pour qu'ils fournissent leurs commentaires avant la deuxième semaine de janvier 2014 ;*
 - d. *Le Comité de Portefeuille de l'Energie Renouvelable ou le groupe mineur doit se réunir avant la fin du mois de février, 2014 pour considérer et valider le rapport.*

E. EXAMEN DU RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE DE PORTEFEUILLE SUR L'ELECTRICITE DE RAERESA—POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

57. L'Ingénieur Abdelhafiz Fadl Alla Babikir Ellabbas de l'Autorité de l'Electricité du Soudan (ERASudan), Ministère des Ressources d'Eau et d'Electricité, a présenté à la réunion le rapport de la Troisième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Electricité de RAERESA qui s'est tenue au Caire, Egypte, du 29 au 30 septembre, 2013.

L'Etat de la Régulation de l'Electricité

58. En guise de contexte, l'Egypte a informé les délégués que l'initiative relative à le statut réglementaire actuel de la régulation des pays du COMESA se rapportait au programme de travail de la RAERESA (Pilier 2). Le 2^e pilier prévoit qu'un groupe de travail spécial d mène une étude dans tous les dix-neuf pays membres pour déterminer la façon dont le secteur de l'énergie est réglementé. Le groupe de travail doit également suivre la conformité aux règlements régissant le marché énergétique local ainsi que les marchés régionaux et l'application des règlements. Par ailleurs, cette étude doit examiner l'état actuel de la régulation du secteur de l'électricité, les opportunités qu'offre et les difficultés que pose l'approfondissement de l'intégration des marchés sur les plans juridique, technique et financier.
59. En ce qui concerne la procédure, l'Egypte a informé les participants qu'une fiche d'informations avait été conçue et expédiée à tous les pays membres. Elle a ajouté que quelques réponses avaient été reçues et les réponses seraient analysées en conséquence. A cet égard, les délégués ont noté qu'à ce jour-là huit

pays, à savoir, l'Union des Comores, la RD Congo, l'Egypte, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, le Rwanda et le Soudan, ont pu remplir le questionnaire et le transmettre à l'Egypte et au Secrétariat.

60. La réunion a signalé que les Etats membres présents à la réunion, à savoir l'Union des Comores, la République démocratique du Congo (RDC), l'Egypte, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, le Rwanda et le Soudan, étaient invités à faire des exposés sur l'état de la régulation de l'électricité de leurs pays selon le questionnaire destiné à recueillir des données (fiche d'informations). A cet égard, ils ont rédigé des rapports succincts dans lesquels ils se sont concentrés sur les questions contenues dans le questionnaire.
61. Il est donc espéré que cet exercice permettra à l'Egypte de préparer un rapport sur l'état de la régulation de l'électricité dans la région du COMESA avec pour objectif principal d'approfondir l'intégration croissante des systèmes d'énergie et le commerce de l'énergie dans la région du COMESA et au-delà.
62. A ce sujet, la réunion a été informée que l'Egypte avait remis un projet de rapport qui serait examiné profondément dans la réunion prochaine du Comité de Portefeuille sur l'Electricité.
63. A propos de la méthodologie à suivre, l'Egypte a informé les participants qu'une fiche d'informations avait été préparée et expédiée à tous les dix-neuf (19) pays. Elle a ajouté que la fiche était fondée sur le questionnaire adopté auparavant pour le compte de l'Association des régulateurs d'énergie méditerranéens (MedReg) par l'Agence égyptienne de régulation de l'électricité et de protection des consommateurs afin d'évaluer l'état actuel du marché de l'électricité et du cadre réglementaire de chaque pays.
64. Un projet de Rapport portant sur le statut de l'Alimentation de l'Electricité dans la région du COMESA figure à l'annexe III de ce rapport.

Les décisions

65. ***Les participants ont pris les décisions suivantes :***
 - a. ***Le projet de rapport doit être circulé aux membres du Comité de portefeuille immédiatement***
 - b. ***Les membres du Comité de Portefeuille doivent soumettre leurs commentaires sur le rapport au plus tard la deuxième semaine de février 2014 ; et***
 - c. ***Le projet de rapport sera, en conséquence, soumis pour examen à la réunion du Portefeuille sur l'Electricité de RAERESA au plus tard le mois de mars, 2014.***

F. EXAMEN DU RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE DE PORTEFEUILLE SUR LE PETROLE ET LE GAZ—POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

66. L'Ingénieur Alfred D. Byigero, Chef du Département de l'Energie, Eau et Réglementation Sanitaire auprès de Rwanda Utilities Regulatory Authority, a fait une demande auprès du secretariat de présenter à la réunion le rapport de la Troisième Réunion du Comité de Portefeuille sur le Pétrole et le Gaz de la RAERESA, tenue à Kigali, Rwanda du 24 au 25 septembre, 2013. Le secretariat a par suite fourni ce rapport.

Le Projet de Rapport sur le Statut de l'Accessibilité et l'Abordabilité du Pétrole et du Gaz dans la région COMESA

67. La réunion a signalé que le Rwanda avait élaboré un projet de rapport portant sur le statut de l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz dans la région COMESA, et ce rapport était élaboré conformément au 3^{ème} Pilier du programme de travail de RAERESA (2013-2015). L'objectif principal du rapport était de faciliter l'élaboration des recommandations sur les questions portant sur le rendement économique des interconnexions dans le secteur de l'énergie et le commerce de l'énergie parmi les membres. L'objectif spécifique de la recherche sur l'accessibilité et l'abordabilité à travers des questionnaires était d'obtenir des informations mises à jour sur l'état de l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz dans les pays membres de RAERESA.
68. Les participants à la réunion ont été informé qu'il n'y avait que sept pays (la République Démocratique du Congo, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, le Rwanda, le Soudan et les Seychelles) qui ont pu utiliser le questionnaire et fournir des informations sur leur état d'accessibilité et d'abordabilité du pétrole et du gaz et ont ensuite soumis leurs questionnaires dûment remplis au Secrétariat du Rwanda et du COMESA.
69. Le rapport fournit des informations générales ainsi que le cadre juridique et règlementaire. Il fournit aussi des informations générales sur la disponibilité du pétrole et du gaz ainsi que sur les infrastructures pour le pétrole et le gaz en termes d'installation de stockage, raffineries, et pipelines. En outre, le rapport met en lumière les projets et programmes en cours touchant le secteur du pétrole et du gaz. Le rapport donne aussi des informations supplémentaires concernant les facteurs qui influence la disponibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz et aussi des mesures d'atténuation de l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz.
70. Les participants à la réunion ont noté que le rapport nécessitera une analyse approfondie à condition que toutes les informations soient disponibles. Toutefois, les participants à la réunion ont souligné la nécessité d'adopter une nouvelle stratégie pour encourager positivement les pays membres du COMESA à participer aux débats et délibérations dans le but de réaliser les objectifs de RAERESA. Les participants à la réunion ont insisté que les défis rencontrés en répondant aux questionnaires du COMESA doivent être communiqués au Secrétariat du COMESA avec copie au régulateur assumant la présidence du Comité du portefeuille et que la situation de la mise en œuvre du programme de travail de RAERESA doit faire partie de l'ordre du jour des prochaines réunions des Comités du portefeuille.
71. Les participants à la réunion ont pris note du fait que les pays devraient actualiser les informations qui nécessiteraient une mise à jour immédiate et les transmettre au Rwanda.
72. Pour les questions de communication liées aux affaires du Comité du Portefeuille, en particulier la demande de renseignements, les participants à la réunion se sont convenus que le Rwanda assumant la présidence du Comité du Portefeuille sur le Pétrole et le Gaz devra rédiger des lettres officielles destinées directement à leurs homologues demandant de telles informations. Les participants à la réunion ont demandé que les copies de ces lettres soient aussi envoyées au Secrétariat du COMESA pour des fins de suivi et archivage. Il est attendu que cette procédure permettra une communication fluide et directe entre la présidence et les membres d Comité.

73. Le projet de rapport sur le statut de l'accessibilité et d'abordabilité du pétrole et du gaz dans la région COMESA figure à l'Annexe IV dans ce rapport.

Décisions

74. *Les participants ont décidé que :*
- a. *Les Comores n'ont pas encore remis leur questionnaire dûment rempli et devront remettre ce document aussitôt que possible ;*
 - b. *Pour les questions de communication liées aux affaires du Comité du Portefeuille, la demande d'informations en particulier, la Présidence du Comité du Portefeuille devra directement écrire à ses homologues demandant de tels renseignements avec copie au Secrétariat du COMESA;*
 - c. *Une nouvelle stratégie doit être adoptée dans le but d'encourager positivement les pays membres du COMESA à participer aux débats et délibérations qui pourraient probablement conduire à la réalisation des objectifs de RAERESA.*
 - d. *Les défis rencontrés en répondant aux questionnaires doivent être communiqués au Secrétariat COMESA avec copie au régulateur assumant la présidence du Comité du portefeuille concerné;*
 - e. *L'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail de RAERESA doit faire partie de l'ordre du jour de la réunion suivante du Comité du portefeuille; et*
 - f. *Le rapport sur l'état de l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz dans la région COMESA a été améliorée et l'on doit apprêter son adoption.*

G. EXAMEN DU RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE DE PORTEFEUILLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE RAERESA—POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

75. L'Ingénieur Abdelhafiz Fadl Allah Babikir Elabbas, Directeur auprès de l'Autorité Régulatrice d'Electricité au Soudan, a présenté le rapport du Comité de Portefeuille sur l'Environnement et l'Efficacité Energétique de RAERESA qui a eu lieu à Livingstone, Zambie du 8 au 9 juillet, 2013.

Le Projet du Rapport sur le statut l'Environnement et de l'Efficacité Energétique dans le Secteur de l'Electricité dans la région COMESA

76. Les participants de la réunion ont constaté que l'objectif principal du rapport sur l'environnement et l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité dans la région COMESA était de démontrer l'importance de l'efficacité énergétique dans la réduction des gaz à effet de serre (GES) et démontrer l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les appareils, entre autres.
77. Le rapport contient quatre sections. La Section 1 met l'accent sur les informations sur les pays. La Section 2 donne des informations détaillées sur la génération du réseau électrique. La Section 3 décrit la transmission et la distribution. La Section 4 porte sur la gestion et les questions juridiques.
78. La réunion a noté ce rapport et a examiné la situation des cinq pays du point de vue de l'efficacité énergétique, car ce sont eux qui ont soumis des informations par le biais de remplissage de questionnaires sur l'état de l'efficacité énergétique et de l'environnement dans le secteur de l'électricité. Ces pays sont notamment l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles et le Soudan.
79. Le Soudan présente aussi un questionnaire sur l'environnement et l'efficacité énergétique et, partie 2 concernant le côté de la demande dans le réseau

d'électricité. Il est censé compléter le rapport sur l'état de l'environnement et de l'efficacité énergétique et dans le secteur de l'électricité. En outre, la réunion a noté que le questionnaire avait des commentaires des membres du Comité de Portefeuille.

80. Le projet de rapport sur l'état de l'efficacité énergétique et de l'environnement dans le secteur de l'électricité dans le COMESA figure en annexe I au présent rapport.

Décisions

81. ***L'assemblée a convenu que :***
- a. les pays qui n'ont pas encore rempli le questionnaire sur l'état de l'environnement et l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité dans le COMESA (partie 1) et la partie deux soient encouragés de compléter ceci avant le début du mois de février, 2014, et l'envoyer au Soudan et au Secrétariat du COMESA ;***
 - b. un délai de deux mois soit accordé aux pays qui ont déjà rempli le premier questionnaire (partie 1) pour remplir le deuxième questionnaire (partie 2) sur l'efficacité énergétique et l'environnement, c-à-dire au d'but du mois de février, 2014 ;***
 - c. le renforcement des capacités, en termes d'ateliers de formation, en ce qui concerne la certification des auditeurs de la performance énergétique et des gestionnaires d'énergie, le financement et les fonds de l'efficacité énergétique, l'expérience, les bourses pour les campagnes de sensibilisation dans les États membres seront nécessaires pour les membres de l'AREFOA et le Secrétariat du COMESA doit déployer des efforts nécessaires pour mobiliser des ressources afin d'entreprendre ce programme de renforcement des capacités proposé ; et***
 - d. les pays qui ont des lois sur l'expropriation peuvent les partager avec ceux qui n'en ont pas encore élaboré et démontrer leur mise en œuvre.***

H. L'ADHESION A RAERESA—POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

82. La réunion a rappelé la décision de la 3^{ème} réunion des Ministres d'Infrastructure responsables pour le Transport, la Technologie de l'Information et des Communications, ainsi que ceux responsables de l'Energie. Cette réunion a eu lieu à Djibouti City, Djibouti, le 28 octobre, 2009, que les Régulateurs d'Energie qui n'avaient pas encore adhéré à la RAERESA soient encouragés d'y adhérer
83. La réunion a également rappelé que la troisième AGA de RAERESA, tenue à Lusaka, Zambie, du 18 au 19 septembre, 2012 pendant laquelle les observateurs, à savoir le Swaziland, l'Ouganda et la Zambie étaient encouragés d'émettre leurs observations concernant l'adhésion à la RAERESA. La réunion a constaté que tous les observateurs avaient exprimé l'enthousiasme d'adhérer dans le futur proche.
84. A cet égard, la réunion a constaté que le secrétariat avaient officiellement invité les observateurs et les avait encouragés d'adhérer à la RAERESA suite à la décision de la 3^{ème} Réunion des Ministres d'Infrastructure responsables pour le Transport, la Technologie de l'Information et des Communications ainsi que l'Energie.

85. Répondant à la décision des Ministres sur l'adhésion à la RAERESA ainsi qu'à l'encouragement lancé par le secrétariat, la réunion a été informée que l'Ouganda avait formellement communiqué la décision de l'Autorité Réglementaire d'Electricité de l'Ouganda (ERA) devenir membre à part entière de RAERESA.
86. Il est important de constater que la 7^{ème} Réunion des Ministres responsables de Transport, Technologie de l'Information et des Communications et d'Energie qui a eu lieu à Kampala, Ouganda du 12 au 13 septembre, 2013, l'Ouganda avait fait la demande d'adhérer à la RAERESA, et que la Zambie était en train de considérer la question d'adhésion.
87. Munie des données ci-dessus, la réunion a convenu d'approuver l'adhésion complète de ERA de la République de l'Ouganda à RAERESA ; étant donné que l'adhésion est ouverte à tous les organes régulateurs au sein de chaque pays membres dans la région du COMESA.
88. La réunion a demandé le représentant Ougandais de reconfirmer leur volonté de devenir membre à part entière de RAERESA et aucune objection n'a été émise. Il a par la suite reconfirmé.
89. Munie des informations en dessus, le Président de la réunion a voulu savoir s'il y avait des objections au sujet de l'admission de l'Ouganda en tant que membre à part entière de RAERESA. La réunion a, par conséquent décidé à l'unanimité d'admettre l'Autorité Réglementaire d'Electricité de l'Ouganda au statut de membre à part entière de RAERESA.
90. La réunion s'est concerté que l'Ouganda devrait aussitôt désigner ses fonctionnaires aux Comités de Portefeuille de la RAERESA.

Décisions

91. ***Les participants de la réunion ont approuvé l'adhésion à part entière de l'Autorité Réglementaire de l'Electricité (ERA) de la République de l'Ouganda à RAERESA.***

I. QUESTIONS DIVERSES—POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

92. La réunion a insisté que les pays membres doivent obligatoirement assister aux réunions de RAERESA et de répondre suffisamment et rapidement sur les affaires portant sur les activités de RAERESA. La réunion a également signalé que l'AGA devait assumer la responsabilité de nommer les professionnels compétents dans le Comité de Portefeuille et de les soutenir constamment et de participer diligemment dans les activités des Comités de Portefeuille.
93. La réunion a demandé au Secrétariat un aperçu bref sur la mise en œuvre du programme de travail de la RAERESA. Suite à cette demande, le secrétariat a informé la réunion sur l'implémentation du programme de travail de RAERESA en ces termes :
- a. Renforcement des capacités et échange d'information
 - Organisation d'atelier de formation encadrant la réforme du secteur d'énergie et la restructurant les pratiques réglementaires et les lignes directrices et l'évaluation des Utilités en 2011
 - b. L'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires

- Un consultant a été engagé pour faciliter l'alignement des cadres réglementaires des technologies de l'énergie renouvelable dans la région du COMESA ; et
 - Un consultant a été par ailleurs engagé pour conseiller sur l'encouragement de l'investissement et de l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région de COMESA
 - Statut Réglementaire de l'Electricité dont le projet de rapport a été préparé par l'Egypte.
- c. Développement de base des données sur l'Energie
- Développement de base des données sur l'énergie renouvelable et comment procéder. Ceci a été effectué par un certain nombre des Consultants des pays membres présidés par un consultant en chef en 2011
 - Organisation d'un atelier pour valider la base des données sur l'énergie renouvelable et comment procéder
 - Le rapport sur le statut de l'accessibilité et l'abordabilité de l'électricité dans la région du COMESA présenté par l'Egypte
 - Le projet de rapport sur le statut de l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz dans la région du COMESA présenté par le Rwanda
 - Un projet de rapport sur le statut de l'efficacité de l'énergie et l'environnement dans le secteur de l'électricité dans la région du COMESA lequel est en préparation par le Soudan
- d. Développement d'un secrétariat efficace et amélioration de la communication de RAERESA
- Les initiatives de Développer un site web entrepris par le Rwanda
 - Les initiatives de développer et de créer la base des données sur les experts en matière de l'Energie en Afrique par l'Egypte
- e. Réunions de RAERESA y compris les Comités de Portefeuille et l'Assemblée Générale Annuelle
- Organisation de quatre Assemblées Générales Annuelles
 - Organisation de six réunions du Comité exécutif
 - Organisation de trois réunions du Comité de Portefeuille de l'Energie Renouvelable, Electricité et Pétrole et Gaz et deux réunions du Comité Portefeuille sur l'Environnement et l'Efficacité de l'Energie

Décisions

94. La réunion a pris les décisions suivantes :

- a. La réunion a reconnu le profile instantanée du programme de travail de RAERESA présenté par son Secrétariat, mais a prié ce dernier à fournir un rapport compréhensif écrit sur l'état de l'implémentation sur place des activités sous chacun des 5 piliers qui constitue le programme de travail de RAERESA ; et**
- b. La réunion a en plus mis l'accent sur l'exigence d'obtenir la situation réelle du rendement au travail de RAERESA en tant que rubrique substantive de l'ordre du jour du futur Comité Exécutif et les Assemblées Générales Annuelles pour des ajustements et/ou amendements possibles.**

J. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA REUNION

Adoption du Rapport

95. Par une motion proposée par l’Ethiopie laquelle a été secondée par le Malawi et l’Ile Maurice, la réunion a adopté le rapport avec les amendements.

Clôture de la Réunion

96. En guise de clôture de la réunion, le président a remercié tous les délégués de leur participation active dans les délibérations qui ont permis à la réunion d’adopter avec succès le rapport. Le président les a ensuite souhaité BON VOYAGE !

Liste des Participants

BURUNDI

Mr Aloys Sahiri, Advisor, Ministry of Energy and Mines, B.P 745, Bujumbura, Burundi. Tel: +257 78834030, Fax: +257 2223337. E-mail: sahiri_aloys@yahoo.com; asahiri2002@yahoo.fr.

COMORES

Dr. Abdou Ali Soumail, Membre de la direction de l'Energie, Ministère de l'Energie Tel : +26732731, Email : abdousoumail@gmail.com

ETHIOPIA

Mr Getahun Moges Kifle, Director-General, Ethiopian Electricity Agency, Tel: +251 1155 07735, +251 1 91122 6372. Email: getahunmoges@gmail.com

KENYA

Eng. Buge Wasioya, Senior Manager, Power Systems, Energy Regulatory Commission, P.O. Box 42681-00100 GPO, Nairobi, Tel: +254 721 573 328; +254: 734 767 837, Fax: +254 20 271 7603. Email: Eustace.njeru@erc.go.ke

MADAGASCAR

Ms. Aimee Andrianasolo, President Execuitf Office de Regulation de l' Electricity ORE Antananarivo, Tel: +261 33 117 8550, Email: a.andrianasolo@ore.mg

MALAWI

Mr. Wilfred Zakeyo Kasakula, Senior Engineer, Renewable Energy, Malawi Energy Regulatory Authority, P/Bag B496, Lilongwe, Malawi. cell: +265 999282484, Tel: +265 1 774005, Fax: +265 1 772666. E-mail: mera@meramalawi.mw; wkasakula@meramalawi.mw

MAURITIUS

Mr. Devendre Gopaul, Deputy Permanent Secretary, Ministry of Energy and Public Utilities, 10th Floor, Air Mauritius Centre, Port Louis, Mauritius, Tel: +230 405 6733, +230 525 219 07, Email: dgopaul@mail.gov.mu

RWANDA

Mr. Byigero Dosenge Alfred, Head of Department, Energy and Water Sanitation, Rwanda Utilities Regulatory Agency, P O Box 7289, Kigali, Tel: 250 788 303 910, +250 252 545 62, Fax: +350 252 584 562, Tel: +250 788 303 910, Email: Alfred.byigero@rura.rw

SUDAN

Eng. Abdelhafiz Fadl Alla Babikir Elabbas, Water Resources and Electricity, ERA Sudan Al-Jama's Avenue, P O Box 6881 Khartoum, Tel: +249 123 499 116: Email: abutina007@hotmail.com

UGANDA

Mr. Patrick Mwesige, Director Financial Services, Electricity Regulatory Authority, P O Box 10332, Kampala, Tel: +256 414 34 1852, Fax: +256 414 34 1624, Email: pmwesige@era.or.ug

CONSULTANTS

Mr. Themba Tsela, Consultant, Consultant, Menelisi, Mpaka, Swaziland. Tel: +268 7639 7430. E:mail: thembat@menelisi.co.za

Dr. Frank B. Sebbowa, Consultant, Frank Energy Consultants Limited, P.O. Box 72030 Kampala, Uganda. Tel: +256 752 777321. E-mail: fsebbowa@ugandainvest.go.ug; fbsebbowa@gmail.com.

INTERPRETERS/TRANSLATORS

Dr. Gerald Chishiba, Bilingual Conference Interpreter, University of Zambia, P.O. Box 32379, Lusaka, Zambia. Tel: +260 211 253952, Cell: +260 979 671413, Email: geraldchishiba@yahoo.co.uk

Mr. Fidel Kanika, Bilingual Conference Interpreter, Unit 19, MKP Flats Off Lake Road, Ibex Hill Extension, Lusaka Tel: +260 974 034 823, Email: FKANIKA@GMAIL.COM

Mr. Kapenda Douglas, Freelance Interpreter, Box 73001, Ndola, Zambia, Tel: +260 955 434791, Email: kapenda.douglas@yahoo.com

TRANSLATOR

Dr. Munatamba Parnwell, University of Zambia Translator, University of Zambia, P.O. Box 32379, Lusaka, Zambia. Tel: +260 979 767001. E-mail: pmunatamba@unza.zm

COMESA SECRETARIAT

Dr. Mohamedain Seif E Elnasr, Energy Economist, Division of Infrastructure Development, COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P O Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: +260 211 229 732, Fax: +260 211 225 107, Email: melnasr@comesa.int

Ms Lydia Mulenga, Administrative Assistant, Division of Infrastructure, COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P O Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: +260 211 229 732, Fax: +260 211 225 107, Email: lmulenga@comesa.int

Precious Mutemwa, COMESA Secretariat Ben Bella Road, P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: +260 211 229725/32, Fax: +260 211 225107. E-mail: pm@comesa.int

